



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSEILS DE PRUDENCE : SE Baigner EN TOUTE SÉCURITÉ FACE AU DANGER DES COURANTS DE BAÏNES

à Pau, le 21 mai 2022

Depuis plusieurs jours, les températures grimpent sur l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques. Face aux premières baignades de l'année aux abords du littoral, il est essentiel de rappeler le danger des courants marins et notamment des baïnes.

Le danger des baïnes

Les baïnes sont une formation d'eau créée par le mouvement des marées et sont présentes tout au long des plages de sable de la côte Atlantique.

Elles se forment à marée basse et constituent des cuvettes où l'eau est en apparence plus calme qu'ailleurs, l'absence de vagues attirant le baigneur.

Mais à marée haute, quand le niveau de l'eau de la baïne devient supérieur à celui de l'océan, celle-ci se vide soudainement en créant un courant vers le large dit "**courant de baïne**" qui attire le baigneur vers le large. **Il est alors très difficile de rejoindre le bord et le baigneur risque de s'épuiser et de se noyer s'il tente de lutter contre le courant.** Ce phénomène se produit à un moment précis de chaque marée en fonction de la houle et des coefficients. Plus les vagues sont grosses et le coefficient élevé, plus les baïnes sont dangereuses.

Il est alors primordial d'adopter un comportement responsable basé sur la prudence, la vigilance et le respect strict des consignes de sécurité en vigueur.

Pour consulter les plages surveillées dans les Pyrénées-Atlantiques : <https://bit.ly/38GDVnp>.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :
Tel : 06 15 20 31 38
Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64



Conseils de sécurité

Si vous allez à la plage, choisissez les zones de baignade surveillées, où l'intervention des équipes de secours est plus rapide :

- Surveiller vos enfants en permanence, rester toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou lorsqu'ils sont dans l'eau ;
- Tenir compte de votre forme physique : ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) et ne pas surestimer votre niveau de natation ;
- Un baigneur attentif est un baigneur en sécurité : prévenir un proche avant de se baigner, respecter les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade, ne pas s'exposer longtemps au soleil et rentrer dans l'eau progressivement, ne pas boire d'alcool avant la baignade, etc.

Si vous êtes témoin d'une personne en train de se noyer, prévenez immédiatement les secours en appelant le 112, le 15 ou le 18.

Si vous êtes témoin ou victime d'un problème en mer depuis le littoral, appelez le numéro d'urgence 196, gratuit depuis un téléphone fixe ou portable, et disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Il permet de joindre les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), pour signaler des personnes en difficultés en mer.

